



Wallonie

Ville de Charleroi.
N/REF : CPURB/2026/0372.

Avis d'enquête publique (annexe 26).

PROJET DE CATÉGORIE B (Projet avec Étude d'Incidences sur l'Environnement).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme et sera l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

La SA THOMAS-PIRON BATIMENT représentée par Madame VERBRUGGE a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue des Auduins à 6060 Gilly- Rue Jean Jaurès à 6060 Gilly et cadastré(s) 06 D 916L4.

L'objet de la demande est : Construction de logements sur l'ancien site Saint-Joseph. ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :
 - La construction d'un immeuble de 20 logements (11 appartements 1 chambre, 8 appartements 2 chambres et 1 duplex 4chambres) dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions
- Elle est réalisée en vertu des articles D.IV.40 et D IV 41 du Code du Développement Territorial et du Code de l'Environnement livre 1^{er}.

L'enquête publique se déroule du **01/06/2026** (date début affichage) au **07/07/2026** (date fin).

Le dossier, accompagnée d'une étude d'incidences sur l'environnement, peut être consulté durant les jours ouvrables uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès des personnes suivantes :

Demandeur : SA THOMAS-PIRON BATIMENT représentée par Madame VERBRUGGE (a.verbrugge@thomas-piron.eu).

Fonctionnaire délégué : Service Public de Wallonie, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction du Hainaut II, Rue de l'Ecluse n°22 à 6000 Charleroi (071 65 48 80) .

Service de l'Urbanisme: Maison Communale annexe, Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly - (☐ 071/863800) - Agent traitant du dossier : Madame Myriam GEBBIA – mail : permisurbanisme@Charleroi.be.

Conseillère en aménagement du territoire et urbanisme : Madame Céline Bailly – Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly, 3^{ème} étage (☐ 071 86 40 49).

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention **CPURB/2026/0372**, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du **08/06/2026** au **07/07/2026** au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du **08/06/2026** au **07/07/2026** sur rendez-vous auprès de Madame Myriam GEBBIA ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **07/07/2026** à **13:00 h** à la Maison Communale Annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Une enquête publique est également organisée sur les territoires des Villes et Communes, impactées par le projet, suivantes : La ville de Châtelet.

En date du 22/05/2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be

N° de dossier : CPURB/2026/0372.

DÉCISION D'IMPOSER OU NON UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.

Demande de la SA THOMAS-PIRON BATIMENT représentée par Madame VERBRUGGE en vue d'obtenir le permis d'urbanisme pour : Construction de logements sur l'ancien site Saint-Joseph. à : Rue des Auduins à 6060 Gilly - Rue Jean Jaurès à 6060 Gilly.

En application des dispositions des articles D.65. et R.21 du Livre Ier du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales, le Collège communal porte à la connaissance de la population que la demande dont question nécessite une étude d'incidences sur l'environnement pour les motifs suivants : le projet actuel s'intègre dans un projet plus global sur un terrain de plus de 2HA.

Charleroi, le 26/05/2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin